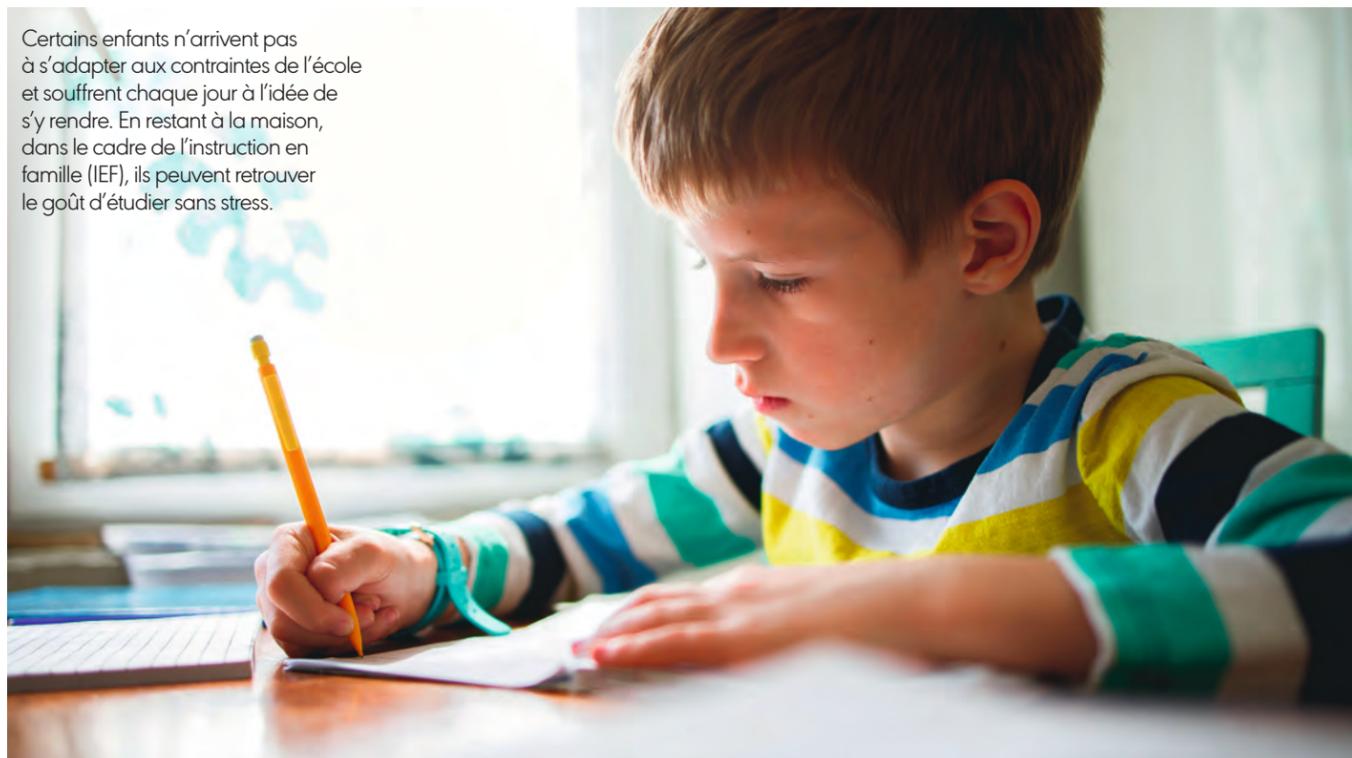


LOIN DE L'ÉCOLE, L'INSTRUCTION SE JOUE PARFOIS À DOMICILE

Pour des raisons diverses, certaines familles font le choix de l'école à la maison pour leurs enfants. Une pratique encore très marginale mais qui se développe en France depuis quelques années.

✍ TEXTE DE MARINE COUTURIER

Certains enfants n'arrivent pas à s'adapter aux contraintes de l'école et souffrent chaque jour à l'idée de s'y rendre. En restant à la maison, dans le cadre de l'instruction en famille (IEF), ils peuvent retrouver le goût d'étudier sans stress.



Dans les cours des écoles primaires, collèges et lycées, la cloche retentit, annonçant officiellement la rentrée scolaire pour plus de 12,4 millions d'élèves. Mais pour Tilouann, 8 ans, et Loon, 4 ans, le quotidien n'est pas bouleversé en ce début de mois de septembre : pour eux, comme pour 25 000 enfants en France, l'école se passe à la maison. Bien qu'obligatoire dans l'Hexagone de 3 ans à 16 ans, l'instruction peut se dérouler à domicile et porte alors le nom d'instruction en famille (IEF). Pour cela, seule une déclaration à la mairie et au directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale (Dasen) est demandée avant la rentrée scolaire. Ensuite, libre à chaque famille de mener cette instruction comme

elle le souhaite pour permettre à l'enfant de maîtriser le socle commun des connaissances et des compétences à la fin de la scolarité obligatoire. Si la majorité d'entre elles choisissent une méthode d'apprentissage « formelle », en optant pour des cours par correspondance via le Cned, un organisme privé ou en concevant elles-mêmes les supports pédagogiques, certaines font le choix du *unschooling* et laissent leur enfant libre de mener son apprentissage.

Lâcher-prise et accompagnement

Ancienne professeure des écoles reconvertie en bergère depuis quelques années, Marion Billon connaît bien l'institution scolaire, sur laquelle elle porte un regard critique. « Dès mes débuts, j'ai compris que ce système ne me convenait pas. C'était une lutte

permanente pour convenir au programme et satisfaire les parents. Malgré une formation Montessori qui m'a permis de davantage trouver ma place, je ne supportais pas d'être enfermée 4 jours par semaine et que les enfants vivent également cela. » Dans le même temps, les premiers pas de son fils à l'école à l'âge de 3 ans sont difficiles et l'IEF est mise en place à la naissance de la seconde. Avec son mari, ils décident de lâcher prise et se laissent guider par la façon de fonctionner de leur enfant. « On se nourrit de la vie et des apprentissages qu'elle nous offre sans suivre un programme scolaire. Nous sommes présents pour aider notre fils à atteindre ses objectifs, comme la maîtrise de la lecture, pour laquelle nous l'accompagnons en ce moment. » Sur son blog Les Enfants Avenir, elle relate son expérience et conseille ceux souhaitant suivre un chemin similaire.

Une socialisation plus large

Pour s'assurer du bon fonctionnement de l'IEF, une enquête est menée tous les deux ans par le maire pour comprendre les raisons de ce choix et vérifier la compatibilité avec l'état de santé et les conditions de vie de la famille. Un contrôle pédagogique est également effectué tous les ans par le directeur académique pour s'assurer de la progression de l'enfant. « Le problème principal est que nous sommes contrôlés par l'Éducation nationale et que certains inspecteurs se sentent remis en cause par nos choix, témoigne Gwenaëlle Spenlé, maman de cinq enfants de 12 à 23 ans ayant tous connu l'IEF. Mes trois premiers ont très bien réussi et on continue de m'embêter pour les deux autres. Il a pourtant été montré que l'individualisation est beaucoup plus efficace pour l'apprentissage. » L'image de l'enfant scolarisé à domicile et sans relation sociale perdure aussi, au grand dam des familles. « Nous nous sommes organisés pour qu'ils aient une vie riche d'amitiés en vivant dans un lieu alternatif où les enfants sont nombreux. Dans tous les cas, nous ne considérons pas l'école comme un lieu social car c'est aussi là que se créent les rapports de domination. Nous souhaitons que nos enfants soient au contact de la société et pas enfermés entre quatre murs par tranche d'âge », déclare Marion. Un constat partagé par Gwenaëlle, pour qui l'IEF a l'avantage d'accorder plus de temps aux rencontres diverses. « Les enfants sont plus libres et moins fatigués pour faire des activités. L'école à la maison porte mal son nom car nous sortons beaucoup, nous voyons des gens et notre quotidien ne ressemble pas du tout à ce qui a pu être vécu pendant le confinement. »

Une route semée d'embûches

Au niveau local, de nombreuses associations existent pour permettre aux enfants « non-sco » d'avoir un lieu pour se retrouver. Gwenaëlle est, elle, membre active de l'association nationale Les Enfants d'abord, dont le principal objectif est d'informer les familles sur leurs droits et les soutenir. « Il y a beaucoup de non-respect de la loi et de tentatives d'intimidation



À l'école de la vie, les enfants progressent aussi dans leur apprentissage. Pour certaines familles, les programmes scolaires sont trop réducteurs.

lors des contrôles. Pourtant, nous avons le droit d'assurer nous-mêmes l'instruction de nos enfants. » Pour Charlotte, l'expérience de l'IEF a duré un an avec son aînée et s'est arrêtée par contrainte. « En CEL, ma fille a été atteinte de phobie scolaire après des humiliations. L'école était très anxiogène pour elle et nous avons décidé de l'inscrire à des cours par correspondance qui suivent le programme de l'Éducation nationale mais permettent aux enfants de gérer leur temps car ils ne sont pas tenus au calendrier scolaire. » Rapidement, c'est la douche froide : suite à l'enquête de la mairie, la famille fait l'objet d'un signalement devant le juge des enfants et est sommée de rescolariser son aînée. « On nous reprochait qu'elle ne soit pas socialisée, ce qui n'était pas le cas. Je l'ai très mal vécu, d'autant que ma fille avait beaucoup aimé l'expérience. Elle est passionnée de dessin et s'y était mise à fond, elle avait même tenté d'apprendre d'elle-même le japonais. » Loin de se décourager, Charlotte tente une nouvelle fois l'IEF pour l'entrée en sixième de sa fille. Cette fois-ci, elle a opté pour le Cned afin qu'elle suive un rythme similaire à celui des collégiens, tout en lui laissant du temps pour prendre des cours de dessin plus poussés. « Il n'est pas facile de faire l'instruction à la maison en France, alors que ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Il y a encore beaucoup de progrès à faire. » Son combat est loin d'être terminé. ■

LES CRAINTES AUTOUR DE CETTE PRATIQUE

L'enseignement à domicile fait souvent l'objet de craintes de la part des pouvoirs publics qui redoutent dans certains cas des dérives sectaires, voire des radicalisations, notamment religieuses. Pourtant, aucune étude n'a été menée pour déterminer le profil des familles ayant fait le choix de l'école à la maison. Cependant, la loi pour une École de la confiance, entrée en vigueur en juillet 2019, a renforcé les contrôles pédagogiques : ils sont désormais étendus aux enfants de 3 à 5 ans et les inspecteurs peuvent mettre en demeure les familles ayant refusé par deux fois de se soumettre à un contrôle.